



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue à huis clos par audioconférence, le 1^{er} décembre 2020 à 20h20, à laquelle étaient présents :

MM les conseillers : Marc Gaudreau
 Alain Dumouchel
 Gaétan Boulerice
 Alain Poissant
 Daniel Racette

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire.

La directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20h25, M. le Maire ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour (*séance tenue à huis clos par audioconférence*)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Autorisation des virements budgétaires
 - 7.3 Annulation de l'affectation pour l'équilibre budgétaire 2020
 - 7.4 Présentation du projet de règlement et avis de motion en vue d'adopter le *règlement 2020-308 sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2021*
 - 7.5 Dépôt de la démission de madame Annie Lussier et avis de la vacance au siège #1
 - 7.6 Dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales
 - 7.7 Approbation des prévisions budgétaires 2021 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées
 - 7.8 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021
 - 7.9 Octroi d'un contrat pour services juridiques au cabinet DHC Avocats Inc.
 - 7.10 Renouvellement du contrat de Me Raynald Mercille, consultant juridique et en ressources humaines agréé
 - 7.11 Augmentation annuelle de la rémunération des employés municipaux
 - 7.12 Renouvellement du contrat d'assurance collective pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021 – Manuvie
 - 7.13 Adjudication contrat de gré à gré – Services professionnels pour support administratif et technique – TECQ 2019-2023
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier.
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
 - 9.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
 - 9.2 Fin d'emploi de l'employé #22-0044 au service de sécurité des incendies
 - 9.3 Démission de l'employé # 22-0049 au service de sécurité des incendies
 - 9.4 Nomination du coordonnateur des mesures d'urgence
 - 9.5 Renouvellement du contrat de service de CAUCA pour l'application SURVI-véhiculaire
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**



No de résolution
ou annotation

- 10.1** Adjudication contrat de gré à gré - services professionnels pour la formation d'un opérateur, le support technique dans l'opération des ouvrages de traitement et échantillonnage des eaux usées pour l'année 2021
- 10.2** Octroi d'un contrat pour l'analyse de potabilité de l'eau du puits alimentant le centre communautaire pour l'année 2021
- 11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**
Aucun dossier.
- 12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**
12.1 Formation – Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (q-2, r. 22)
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS** (*séance tenue à huis clos par audioconférence*)
- 14. VARIA**
- 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**
15.1 Levée de l'assemblée

3. 20-12-192 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

(Aucune question reçue des citoyens dans les 15 jours précédents la séance du Conseil municipal)

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

6.1 – 20-12-193 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 novembre 2020

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 - 20-12-194 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **104 698,06\$** \$ ET que ce rapport soit classé sous le numéro **2020-12** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	P			REJETE



No de résolution
ou annotation

7.2 – 20-12-195 - AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGETAIRES

CONSIDÉRANT l'article 9.1 du *Règlement 2020-306 décrétant les Règles de contrôle et de suivi budgétaires* stipulant que le mouvement des crédits budgétaires doit être approuvé par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des virements budgétaires pour répondre aux besoins financiers connus de l'exercice en cours et ainsi permettre un meilleur suivi des crédits budgétaires par l'administration ;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER les virements budgétaires qui ont été faits selon la liste déposée le 23 novembre 2020 par la Directrice générale adjointe Administration et finances.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénoms	Statut	#	Prénoms	Statut
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
# 5	Daniel Racette	O			
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

7.3 - 20-12-196 - ANNULATION DE L'AFFECTATION POUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2020

CONSIDÉRANT la résolution 19-12-181 adoptant le budget 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 100 000\$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non-affecté était prévu pour équilibrer le budget 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'état des projections au 31 décembre 2020 déposé lors de la séance du 3 novembre 2020 présente un excédent de fonctionnement de l'exercice projeté ;

II EST PROPOSÉ D'ANNULER l'affectation de 100 000\$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non-affecté qui était prévu pour équilibrer le budget 2020.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénoms	Statut	#	Prénoms	Statut
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		
# 5	Daniel Racette	O			
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

7.4 - 20-12-197 - PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT ET AVIS DE MOTION EN VUE D'ADOPTER LE REGLEMENT 2020-308 SUR L'IMPOSITION ET LE PAIEMENT PAR VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES, DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET LES MODALITES DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-308 ayant pour objet les taxes foncières municipales adressées à la population de Saint-Édouard pour les catégories des immeubles résidentiels, non résidentiels, immeubles de six logements ou plus, des terrains vagues desservis et des immeubles agricoles.

CONSIDÉRANT QUE le budget 2021 a été adopté lors de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2020.

Le taux de base sera de 0.005599, le taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels sera de 0.010106, le taux particulier à la catégorie des immeubles de six logements ou plus sera de 0.005599, le taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis sera de 0.011197, le taux particulier à la catégorie des immeubles agricoles sera de 0.005599, celui de la catégorie résiduelle (résidentielle) sera de 0.005599. Le taux particulier à la catégorie des immeubles industriels ne s'applique pas sur le territoire de la Municipalité.

Les taxes foncières annuelles imposées et les autres taxes ou compensations municipales annuelles exigibles seront payables en quatre versements égaux et consécutifs.

AVIS DE MOTION EST DONNE par Monsieur Poissant qu'à une séance subséquente sera adopté le *Règlement 2020-308 décrétant l'imposition et le paiement des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2021.*

7.5 - 20-12-198 - DEPOT DE LA DEMISSION DE MADAME ANNIE LUSSIER ET AVIS DE LA VACANCE AU SIEGE #1

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, laquelle, conformément aux dispositions de l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, dépose



No de résolution
ou annotation

au Conseil municipal la lettre de démission de Madame Annie Lussier, à titre de conseillère au siège #1, datée du 7 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 337 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet au Conseil municipal de ne pas combler par une élection partielle le siège #1 avant la tenue des élections générales en 2021.

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER la démission de Madame Annie Lussier, à son titre de conseillère sur le Conseil municipal, au siège 1, en date du 7 novembre 2020.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	P			REJETE

7.6 - 20-12-199 - DEPOT DE LA LISTE PRELIMINAIRE DU PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit, selon les modalités des articles 1022 et 1023 du *Code municipal du Québec*, procéder à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés dont le compte est en arrérages ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville procèdera à une vente pour non-paiement de taxes en février 2021 ;

IL EST PROPOSÉ QUE le Conseil **DONNE** instruction à la MRC des Jardins-de-Napierville de vendre, lors de la séance de vente pour non-paiement en février 2021, les propriétés ayant des arrérages de taxes remontant à 2018 ou avant **QUE** d'ici le mois de février 2021, les propriétés ayant fait l'objet de paiement couvrant la période prescrite soient retirées de cette liste **ET QUE** la liste en annexe fasse partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

7.7 - 20-12-200 - APPROBATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2021 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE AUX PERSONNES HANDICAPEES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 0 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Édouard pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Édouard **NOMME** la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2021 **ET QUE** soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 0 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Édouard.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

7.8 - 20-12-201 - ADOPTION DU CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES POUR L'ANNEE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021. Ces séances ordinaires auront lieu le mardi et débiteront à vingt (20) heures.

12 janvier	2 février	2 mars
6 avril	4 mai	1er juin
6 juillet	3 août	7 septembre
5 octobre	2 novembre	7 décembre

ET QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

7.9 - 20-12-202 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR SERVICES JURIDIQUES AU CABINET DHC AVOCATS INC.

CONSIDÉRANT QUE le cabinet DHC Avocats Inc. a présenté à la municipalité une offre de service illimité de consultation téléphonique au coût de 400 \$ plus taxes pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire maximum pour les services juridiques en droit municipal est de 150\$ / heure ;

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat de services juridiques au cabinet DHC Avocats Inc. pour l'année 2021 **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7.10 - 20-12-203 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE ME RAYNALD MERCILLE, CONSULTANT JURIDIQUE ET EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉ

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale reconnaît que les services d'un spécialiste en consultation juridique et en ressources humaines pour la saine gestion du personnel et des relations de travail sont impératifs à une gestion saine et efficace d'un milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat prend fin le 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et des affaires juridiques lors d'une réunion tenue le 19 novembre dernier a recommandé le renouvellement du contrat de Me Mercille sous la résolution # 20-11-36;

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER un contrat à Me Raynald Mercille, consultant juridique et en ressources humaines pour l'année 2021 pour un montant annuel d'honoraires de douze mille dollars (12 000 \$) étalé sur six (6) paiements de deux mille dollars (2 000 \$), taxes et dépenses directes en sus, conformément à la lettre d'offre de service du 25 novembre 2020, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une période d'une année **ET QUE** cette dépense soit payée via le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

7.11 - 20-12-204 - AUGMENTATION ANNUELLE DE LA REMUNERATION DES EMPLOYES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal procède annuellement à l'augmentation de la rémunération des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des pompiers du Service de la sécurité des incendies est régie par des conditions de travail en vigueur du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 et n'est donc pas concernée par la présente résolution ;



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU D'AUGMENTER au 1^{er} janvier 2021 la rémunération des employés municipaux en accordant une augmentation de 2,3%, représentant 2 % + l'IPC du Québec de septembre 2019 à septembre 2020 selon Statistiques Canada.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7.12 - 20-12-205 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 – FINANCIÈRE MANUVIE

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du contrat d'assurance collective avec Financière Manuvie vient à échéance le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'agent principal Alliance solution collective n'a pas procédé pour le présent renouvellement à un appel d'offres étant donné que les taux ont diminué pour 2021 et qu'un appel d'offres avait été fait pour le renouvellement l'an passé ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs options d'ajouts ou de retraits de services ont été présentées par Alliance solution collective dans le document *Rapport d'analyse de renouvellement - Municipalité Saint-Édouard*;

CONSIDÉRANT QUE l'option #4 du *Rapport d'analyse de renouvellement - Municipalité Saint-Édouard* prévoit certains retraits et ajouts de services pertinents pour les employés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour le contrat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 présente une prime mensuelle de 2 048,67 \$ partagée à l'employé et à l'employeur, selon le profil actuel de ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE la part annuelle de la dépense projetée de l'employeur seulement s'élève à 11 916,06 \$;

IL EST RÉSOLU D'OCTROYER le contrat d'assurance collective pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 à Financière Manuvie, selon l'option #4 du *Rapport d'analyse de renouvellement - Municipalité Saint-Édouard* et d'autoriser la directrice générale à signer les documents découlant de cette entente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7.13 - 20-12-206 – ADJUDICATION CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – SERVICES PROFESSIONNELS POUR SUPPORT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard désire retenir les services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour lui assurer le support administratif et technique nécessaire dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE MANDATER dans l'intérêt de la Municipalité, la firme Tetra Tech pour lui apporter le support administratif et technique nécessaire dans le cadre du programme de subventions de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) pour un montant maximal de 1 750\$ plus les taxes applicables et **QUE** cette dépense soit payée à même le revenu de transfert de la TECQ et **QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les documents découlant de cette entente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.



No de résolution
ou annotation

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

9.1 - 20-12-207 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU A TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit depuis ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit la formation de pompier pour le programme Pompier I et de 2 pompiers pour le programme d'officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

II EST PROPOSÉ DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique **ET DE** transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
# 5	Daniel Racette	O			
				REJETE	

9.2 - 20-12-208 – FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ # 22-0044 AU SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE l'employé #22-0044 a quitté ses fonctions le 27 novembre dernier suivant un commun accord avec la Municipalité de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 22-0044 a été un apport précieux à la communauté édouaroise et au Service de sécurité des incendies ;

IL EST RÉSOLU DE RATIFIER la fin d'emploi de l'employé # 22-0044 effective en date du 27 novembre 2020 **QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié **D'AUTORISER** la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
# 5	Daniel Racette	O			
				REJETE	

9.3 – 20-12-209 – DEMISSION DE L'EMPLOYÉ # 22-0049 AU SERVICE DE SECURITE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE l'employé #22-0049 a remis sa démission à la Directrice générale le 20 novembre dernier avec effet immédiat ;



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU DE RATIFIER la démission de l'employé #22-0049 en date du 20 novembre 2020
D'AUTORISER la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

9.4 – 20-12-210 NOMINATION DU COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le Règlement doivent être en vigueur sur le territoire de chacune des municipalités locales québécoises ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER Madame Catherine Rochefort, Directrice générale et secrétaire-trésorière comme coordonnatrice des mesures d'urgence **ET** Madame Véronique Lussier comme substitut à la coordonnatrice des mesures d'urgence.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

9.5 – 20-12-211 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE CAUCA POUR L'APPLICATION SURVI-VEHICULAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers de Saint-Édouard a demandé en 2016 au Conseil municipal l'autorisation de faire l'achat de tablettes intelligentes pour la caserne 31;

CONSIDÉRANT QUE ces tablettes permettent d'avoir toute l'information disponible à la centrale 911 CAUCA à bord des camions lors d'appels d'urgence et assure la sécurité des citoyens sur tout notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat titré « Contrat de services pour l'application SURVI-véhiculaire » signé entre la Municipalité et CAUCA le 5 octobre 2017 est d'une durée de 3 ans et renouvelable automatiquement selon les conditions mentionnées à son article 4.3.2. ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement dudit contrat porte la fin de sa période de validité à la fin d'année 2023, à moins d'une reconduction automatique.

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale à signifier le renouvellement du contrat de CAUCA titré « Contrat de services pour l'application SURVI-véhiculaire » d'une durée de trois (3) ans **QUE** la Municipalité paie les frais mensuels de 50 \$ plus indexation pour chacune des tablettes intelligentes soit 200 \$ mensuellement plus indexation et **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 – 20-12-212 - ADJUDICATION CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA FORMATION D'UN OPERATEUR, LE SUPPORT TECHNIQUE DANS L'OPERATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT ET ECHANTILLONNAGE DES EAUX USEES POUR L'ANNEE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard désire retenir les services professionnels d'une firme d'ingénierie spécialisée afin d'aider à la formation d'un opérateur des ouvrages de traitement pour la Municipalité de Saint-Édouard, d'offrir le support technique et d'effectuer l'échantillonnage des eaux usées pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE MANDATER dans l'intérêt de la Municipalité, la firme WOOD pour ses services professionnels pour la formation d'un opérateur, le support technique dans l'opération des



No de résolution
ou annotation

ouvrages de traitement et échantillonnage des eaux usées pour un montant maximal de 11 665\$ plus les taxes applicables et **QUE** le soutien opérationnel ponctuel soit payé au coût forfaitaire de 332\$ plus les taxes applicables **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement et **QUE** la directrice générale soit autorisée à signer les documents découlant de cette entente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Poste	Vote	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

10.2 – 20-12-213 - Octroi d'un contrat pour l'analyse de potabilité de l'eau du puits alimentant le centre communautaire pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* établit les normes de qualité de l'eau potable et l'obligation de satisfaire à ces dernières pour tous les systèmes de distribution d'eau destinée à la consommation humaine et par le fait même exige que les eaux soient analysées par un laboratoire accrédité ;

CONSIDÉRANT QUE la firme *WOOD– Solutions en environnement & infrastructure*, qui effectue actuellement nos analyses d'eau potable au centre communautaire, nous a présenté une offre de services pour reconduire son mandat pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de *WOOD* propose d'effectuer un (1) prélèvement d'eau potable par mois au centre communautaire de la Municipalité, d'en faire les analyses en laboratoire et de nous remettre les certificats d'analyses ;

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour l'analyse de l'eau du puits alimentant le centre communautaire pour l'année 2021 à la compagnie *Wood – Solutions en environnement & infrastructure* pour un montant total de 1 572 \$ avant taxes **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Poste	Vote	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	P			REJETE

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

Aucun dossier.

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

12.1 – 20-12-214 - FORMATION – RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R. 22)

CONSIDÉRANT QUE le Manuel de l'employé stipule que « La formation continue est un levier pour le développement de l'organisation municipale. L'employeur favorise le développement des compétences par la combinaison de formations internes et externes en concordance avec la description de tâches du poste occupé par l'employé et les besoins organisationnels. » ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec offre une formation sur le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22) et qu'il est pertinent que Monsieur Yves Essono, inspecteur en urbanisme et en environnement, suive cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE la formation prévoit 4 périodes de 3 heures chacune de formation en classe virtuelle et qu'aucun frais de déplacement n'y est donc associé;

IL EST RÉSOLU D'AUTORISER l'inscription de M. Yves Essono auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour un montant total de 851 \$ plus les taxes admissibles **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune question puisque la séance est tenue à huis clos et enregistrée pour diffusion ultérieure au public.)

14. VARIA

Aucun.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 - 20-12-215 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 21H04.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	


 Ronald Lécuyer
 Maire


 Catherine Rochefort
 Directrice générale et secrétaire-trésorière